

# Stage syndical SPÉCIAL AESH

**Jeudi 15 février 2024**  
**de 9h à 16h**

Union départementale FO - 35 rue d'Echange, Rennes  Sainte-Anne

**Ce stage s'adresse à tous les AESH,**  
syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré.  
**La participation à ce stage est un droit, vous serez autorisés à**  
**vous absenter sur simple demande.** (Modalités d'inscription au dos)

## objectifs

- **Connaître vos droits pour les faire respecter:** missions, contrats, temps de travail, affectations, droits à formation, droits à s'absenter, rémunérations, protection...
- **Apporter des réponses aux questions et aux problèmes que vous rencontrez**
- **Informez le syndicat des difficultés rencontrées sur le terrain**
- **S'organiser collectivement pour faire valoir les revendications :** suppression des PIALs, abandon du projet de fusion AED/AESH et des PAS, intégration dans un corps de la Fonction publique, meilleur salaire, garantie de réemploi pour toutes et tous, contrats à temps complet...



1<sup>er</sup> degré [www.snudifo35.fr](http://www.snudifo35.fr)

✉ [snudifo35@orange.fr](mailto:snudifo35@orange.fr)

☎ 02 99 65 36 63 (lundi et mardi)

☎ 06 43 03 93 67 (autres jours)

2<sup>nd</sup> degré [www.snfolc35.fr](http://www.snfolc35.fr)

✉ [syndicat@snfolc35.fr](mailto:syndicat@snfolc35.fr)

☎ 07 50 97 10 68



# LES AESH ONT DES DROITS. ILS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS!

## POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

1 Inscrivez-vous au stage **avant le lundi 15 janvier 2024** par mail:

**snudifo35@orange.fr** pour le 1<sup>er</sup> degré

**syndicat@snfolc35.fr** pour le second degré

Le syndicat vous enverra une convocation en retour.

2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le lundi 15 janvier**, une **demande d'autorisation d'absence** (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande doit être transmise:

au **Pôles Aides Humaines** (**coordavs35@ac-rennes.fr**) dans le 1<sup>er</sup> degré

ou **au secrétariat du chef d'établissement** dans le 2<sup>nd</sup> degré.

3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.

### Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 5 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail.